

Séance du Conseil communal du 20 décembre 2012

Présents: M. FRANSOLET, Bourgmestre, Président,
MM. ANCION, PAROTTE, WILLEMS, LAURENT, Echevins.
Mme WILLEM-REMACLE, HOUSSA, LAURENT, Mme KONINCKX-HAENEN, M.
LEHRO, MM. LAHAYE, VANDEN BULCK, Mme BRAUN-SCHROEDER,
MM. DELEUZE, FRANCOIS, MATHIEU, Mmes WILLEM-MARECHAL, MAGIS et
FRANSSSEN, Conseillers communaux.
M. PETIT, Président du CPAS,
Mme ROYEN-PLUMHANS, Secrétaire communale

Le Président ouvre la séance à 20h30.

1. Programme de politique générale couvrant la législature - Adoption

Le Conseil,

Vu l'article L1123-27 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Entendu le Président donner lecture du programme de politique générale couvrant la législature:

« DECLARATION DE MAJORITE

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Communal,

Le 14 octobre dernier, notre groupe MR-IC-EJS a obtenu la majorité absolue avec 10 sièges sur 19.

Confortés de cette confiance émanant des électrices et électeurs de notre commune, nous avons décidé de partir seuls dans la majorité.

Nous avons alors réparti les fonctions et responsabilités des membres du Collège communal en fonction des compétences, de la disponibilité et de la sensibilité de chacun.

Pour cette mandature 2012 - 2018, nous nous sommes engagés à respecter un programme dont voici les grandes lignes:

Concernant la fiscalité et la gestion financière, notre objectif est de mener une gestion rigoureuse et prudente des finances communales afin de maintenir, sauf contraintes extérieures obligatoires, la fiscalité à son niveau actuel. Nous comptons supprimer les taxes qui pénalisent l'économie locale et recourir aux subsides en chaque circonstance possible. Nous devons maîtriser également la charge de la dette de la commune.

Dans le domaine de l'enseignement, nous voulons rétablir enfin la présence du Pouvoir Organisateur dans les écoles afin de promouvoir le dialogue avec les parents, enseignants et élèves ainsi que renforcer les liens et la proximité entre l'école et les villages. Nous voulons aussi développer l'accueil extrascolaire pendant les périodes de vacances, favoriser l'apprentissage des langues étrangères et créer une école des devoirs.

Dans le cadre de l'environnement et du développement durable, nous voulons développer des projets porteurs, rentables et respectant notre environnement. Nous voulons favoriser un service de qualité et une politique du moindre coût pour le citoyen afin de garantir une gestion cohérente des déchets ménagers. Nous voulons également lutter efficacement contre les déchets aux abords des voiries ainsi que promouvoir l'organisation du broyage des déchets verts pour les particuliers. En terme d'énergie, nous renforcerons les économies dans les bâtiments communaux.

Dans le domaine de l'économie et des P.M.E., nous voulons soutenir les petites et moyennes entreprises locales par la création d'un parc artisanal.

Nous réaliserons une étude de faisabilité pour la création de parkings destinés au stationnement de véhicules lourds ou encombrants de nos utilisateurs locaux ainsi que pour les possibilités de covoiturage.

Nous favoriserons le commerce local par l'acquisition du petit matériel et des fournitures nécessaires aux services communaux et ce, dans le plus strict respect des procédures.

Dans les domaines de l'agriculture, des forêts et de la ruralité, nous voulons favoriser les bonnes relations entre les agriculteurs et les néo-ruraux. Nous voulons maintenir au maximum de vastes étendues à caractère agricole et lutter au maximum contre les dégâts de gibiers. Nous tenterons également de rouvrir enfin un maximum de chemins et sentiers communaux et vicinaux.

Concernant la politique sociale, le logement et les seniors, nous voulons favoriser l'accès au logement pour les jeunes de notre commune. Nous continuerons et renforcerons notre collaboration avec l' AIS Haute Ardenne pour la mise à disposition de logements à prix modéré aux habitants de notre commune. Nous voulons permettre aux aînés de rester vivre chez eux en leur apportant une aide individualisée et personnalisée et les informer des diverses activités associatives et culturelles existant sur notre commune afin qu'ils puissent y participer et favoriser ainsi les contacts intergénérationnels.

Au niveau du CPAS, nous voulons recentrer ses missions prioritaires et restaurer ses locaux afin de les rendre accessibles à toutes et à tous.

Nous développerons la politique d'aide et d'information aux personnes souffrant d'un handicap.

La petite enfance reste une de nos priorités. Nous souhaitons valoriser au maximum la capacité de la crèche.

Dans le domaine de la sécurité et du civisme, nous sanctionnerons tous les actes de vandalisme ou d'incivilité. Nous voulons améliorer la proximité et le service aux citoyens en apportant des réponses à leurs besoins, en augmentant la présence policière sur le terrain, en favorisant les contacts avec les agents de quartiers et en optimisant l'utilisation des caméras de surveillance ou tout autre moyen de prévention et de dissuasion. Nous voulons rationaliser la signalisation routière, les marquages au sol et, surtout, en assurer l'entretien régulier, ce qui pourrait contribuer à sécuriser les zones à risques d'accidents graves sur nos routes.

Nous voulons également améliorer l'efficacité des services de secours en renommant objectivement les rues de certains hameaux. A ce sujet, nous envisageons l'adhésion de la commune au Centre Médical hélicoporté de Bra-sur-Lienne.

En ce qui concerne les sports, la Jeunesse ainsi que les diverses associations culturelles, nous renforcerons les aides financières et matérielles. Nous accorderons une aide plus soutenue aux différents mouvements de jeunesse afin de les encourager dans leur travail éducatif. Nous créerons un parcours santé et nous étudierons la faisabilité de deux salles de sport polyvalentes.

Afin de développer au maximum la Culture et le Tourisme, nous supprimerons la taxe sur les séjours et nous installerons des panneaux informant des événements locaux. Nous soutiendrons les traditions folkloriques et théâtrales locales. Nous mettrons en valeur notre cadre environnemental exceptionnel, notamment en aménageant définitivement le Ravel dans sa portion entre Nivezé et Sart-Gare.

Dans le domaine des travaux et équipements, nous continuerons l'aménagement des trottoirs et accotements pour garantir la sécurité et améliorer la convivialité et nous accentuerons la réfection des voiries secondaires et agricoles. Nous renforcerons le partenariat avec le service privé pour le déneigement et l'entretien plus régulier des talus et fossés. Nous porterons également une attention particulière pour l'aménagement ainsi que l'entretien régulier des cimetières.

Nous nous engageons également à réinstaurer et à maximaliser un domaine laissé véritablement à l'abandon lors de la dernière mandature. Il s'agit de la communication et de la transparence, sans oublier la citoyenneté. Pour ce faire, nous rééditerons régulièrement un bulletin communal et nous assurerons un suivi du site internet en informant les habitants par newsletter et en répondant aux questions que ceux-ci pourraient se poser. Nous assurerons également une plus grande proximité et une réelle disponibilité de la part des mandataires communaux qui devront garantir une permanence effective à l'administration communale.

Enfin, au niveau de la citoyenneté, nous nous engageons à consulter et à impliquer davantage les habitants concernés par différents projets afin que ceux-ci soient réalisés en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits et désidérata de chacun.

Nous espérons que cet exposé n'aura pas été trop long pour vous et nous pouvons vous assurer qu'il reflète vraiment les points du programme de notre groupe sur base duquel nos concitoyens nous ont accordé leur confiance lors des dernières élections.

Vous constaterez également que notre programme ne comporte pas de projet pharaonique et démesuré mais qu'il est désormais très important pour notre groupe d'assumer d'abord les dépenses engagées précédemment comme la réfection du clocher de l'église de Sart, le terrain synthétique du football de Sart, la rénovation et affectation de l'ancienne école de Solwaster, l'aménagement de la zone multisports à Solwaster, l'aménagement du Centre de Jalhay et de respecter nos engagements prévus dans notre programme avant d'envisager de gros investissements risquant d'affecter les finances et les charges de la dette de notre commune.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les engagements du groupe MR-IC-EJS pour les six années à venir.

Nous y consacrerons toute notre disponibilité, notre énergie et notre volonté et nous aurons besoin du soutien de nos concitoyens, de leur participation et de leurs critiques constructives. Nous les consulterons et prendrons en considération leurs suggestions, leurs remarques et leurs réserves.

Nous terminerons en espérant que pourra s'établir dans ce Conseil communal un climat de confiance riche en idées et propositions constructives, et ce dans un vrai respect mutuel.

Je vous remercie pour votre attention

*Au nom des Conseillers Communaux
et des Membres du groupe MR-IC-EJS*

Le Bourgmestre

Michel FRANSOLET »

Après en avoir délibéré;

Par 10 voix pour, 8 voix contre (MM. LAHAYE, VANDEN BULCK, Mme BRAUN-SCHROEDER, MM. DELEUZE, FRANCOIS, MATHIEU, Mmes WILLEM-MARECHAL, MAGIS) et une abstention (Mme FRANSSSEN);

ADOPTE le programme de politique générale tel qu'il a été donné en lecture.

2) Objectifs du groupe Choisir-Ensemble

Mme la Conseillère, Carine BRAUN, au nom du groupe Choisir- Ensemble, énonce les objectifs prioritaires du groupe Choisir – Ensemble dans son rôle au sein du conseil communal.

3) Objectifs du groupe OSER

Mme la Conseillère, Eva FRANSSEN, au nom du groupe OSER, énonce les objectifs prioritaires du groupe OSER dans son rôle au sein du conseil communal.

4) A.S.B.L. « Maison communale d'accueil à l'enfance » (M.C.A.E.) - Désignation des délégués à l'assemblée générale

Le Conseil,

Attendu que notre Commune est membre de l'A.S.B.L. «Maison communale d'accueil à l'enfance» (M.C.A.E.);

Attendu qu'à la suite du renouvellement de notre Conseil (élections du 14.10.2012) il y a lieu de procéder à la désignation de neuf représentants de notre Conseil à l'assemblée générale de ladite A.S.B.L. et ce conformément à ses statuts;

Après en avoir délibéré;

Vu l'article L1122-34 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Après avoir procédé par scrutins secrets et séparés, il a été constaté que chacun des candidats a obtenu la majorité absolue, à savoir 18 voix pour et une abstention (Mme FRANSSEN);

En conséquence;

DECIDE:

- Sophie MAGIS domiciliée 4845 JALHAY,
- Alexandre FRANCOIS domicilié 4845 JALHAY,
- Lucienne MARECHAL-WILLEM domiciliée 4845 JALHAY,
- Christian VANDEN BULCK domicilié 4845 JALHAY,
- Noëlle WILLEM domiciliée 4845 JALHAY,
- Suzanne KONINCKX-HAENEN domiciliée 4845 JALHAY,
- Eric LAURENT domicilié 4845 JALHAY,
- Francis LERHO domicilié 4845 JALHAY,
- Michel FRANSOLET domicilié 4845 JALHAY,

sont désignés en qualité de délégués du conseil communal à l'assemblée générale de l'A.S.B.L. « Maison communale d'accueil à l'enfance » (M.C.A.E.);

Ces décisions prendront fin lors du prochain renouvellement général des conseils communaux.

5) Trophée du mérite sportif: désignation de deux Conseillers communaux appelés à faire partie du jury

Le Conseil,

Vu le règlement général relatif à l'attribution du Mérite sportif adopté le 30 avril 2001;

Vu l'article 7 du règlement susmentionné;

Après en avoir délibéré;

Après avoir procédé par scrutins secrets et séparés, il a été constaté que chacun des candidats a obtenu la majorité absolue;

En conséquence,

A l'unanimité;

DECIDE:

- Laurent BASTIEN (un membre de la majorité)

- Alexandre FRANCOIS (un membre de l'opposition)

sont désignés en tant que membres de droit du jury d'attribution du trophée du Mérite sportif.

Cette décision prendra fin lors du prochain renouvellement général du Conseil communal.

6) Crédits provisoires – un douzième provisoire pour le mois de janvier 2013 - Autorisation

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment la première partie, Livres premier et III;

Vu l'arrêté royal du 2 août 1990 portant le Règlement général de la comptabilité communale (R.G.C.C.) tel que modifié et ses arrêtés d'application;

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures de la Région wallonne chargé des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique du 18 octobre 2012 relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2013;

Considérant l'organisation des élections communales et le changement de majorité;

Attendu que le projet de budget 2013 est à l'étude et qu'il ne pourra être rédigé que dans le courant des mois de janvier ou février 2013;

Attendu qu'il s'indique d'assurer la continuité du service public et de prévoir les moyens budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services communaux au cours du mois de janvier 2013;

A l'unanimité;

AUTORISE le Collège communal à effectuer les dépenses nécessaires en janvier 2013 à concurrence d'un douzième des crédits globaux prévus au budget de l'exercice 2012.

7) Modification de la voirie existante – retrait de la décision du Conseil communal du 17/12/1990 adoptant le nouvel alignement d'un tronçon des chemins vicinaux n°s 8 et 9 à Nivezé, Large Voie et Chemin du Bocage.

Le Conseil,

Considérant la décision prise par le Conseil communal, le 17/12/1990 décidant d'approuver le plan d'élargissement des chemins n°s 8 et 9, en bordure du projet de lotissement en deux lots d'un bien sis à Jalhay, Sart, Nivezé Acquit, cadastrés section C, n° 707 D et 707/02, lequel comportait la cession gratuite d'une emprise de 40 m² afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des piétons au carrefour des chemins n° 8 et 9, en bordure du terrain en cause uniquement;

Considérant qu'en date du 30/11/2011, le Collège atteste de la péremption du lotissement car le lotisseur n'a effectué aucun des travaux d'aménagement qui étaient prévus au permis de lotir délivré le 22/02/1991 à Mme Evrard Eliane, dans les 5 ans de sa délivrance;

Vu le courrier du 05/09/2012 émanant de M. et Mme Immel-Renard, avenue Jean Gouders, 90G, bte 2, à Jalhay, propriétaires du terrain, sur lequel ces derniers projettent

de construire une maison unifamiliale qui contestent la cession d'emprise qui leur a été imposée par le Collège communal, le 29/03/2012, en réponse au courrier du notaire Louis-Philippe Guyot qui lui était adressé dans le cadre de la procédure relative à la division du bien;

Vu la décision du Collège communal du 11/09/2012 constatant que le permis d'urbanisme pourrait être délivré sans imposer cette cession d'emprise, estimant que la cession ne se justifie plus car le permis de lotir est périmé;

Attendu que le projet a été soumis à une enquête publique du 12/11/2012 au 28/11/2012 et qu'aucune réclamation et ou observation n'a été déposée à l'encontre du projet de retrait;

Après en avoir délibéré;

Par 18 voix pour et une contre (Mme FRANSSSEN);

DECIDE de retirer sa décision d'élargir le carrefour, à l'angle des chemins n°s 8 et 9, en bordure du terrain cadastré section C, n° 707 D et 707/2 et de conserver l'alignement existant qui n'a pas été modifié sur les lieux.

L'ordre du jour en séance publique étant épuisé, le Président prononce le huis-clos et le public admis en salle des délibérations se retire.

8) Personnel enseignant - décisions du Collège communal: ratification

[huis-clos]

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.

En séance du 7 janvier 2013, le présent procès-verbal a été adopté en application de l'article 49, alinéa 2, du règlement d'ordre intérieur.

La Secrétaire,

Le Président,